

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



Travaux de construction de l'école maternelle

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/03/2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I- Les objectifs et obligations légales du DOB	3
1- Les obligations légales du DOB	3
2- Les objectifs du DOB	3
3- Mise en ligne	3
II- Contexte général : situation économique et sociale	4
1- La zone euro	4
a) Le ralentissement s'accroît fin 2018.....	4
b) Normalisation très graduelle de la politique monétaire	4
2- La France.....	5
a) Rebond temporaire de la croissance	5
b) Ralentissement de l'inflation.....	5
c) Maintien de bonnes conditions de crédit	5
d) Une consolidation budgétaire retardée	6
3- Mesures de la Loi de finances pour 2019 relatives aux collectivités territoriales.....	7
III- Budget principal : analyse de l'année 2018	8
1- La chaîne de l'épargne	8
2- La section de fonctionnement.....	8
a) Les produits de fonctionnement	8
b) La fiscalité.....	9
c) La Dotation globale de fonctionnement	9
d) Les charges de fonctionnement	10
3- La section d'investissement.....	11
4- Les résultats provisoires de l'année 2018	13
IV- Orientations du budget principal 2019	14
1- La section de fonctionnement.....	14
a) Les dépenses de fonctionnement	14
b) Les recettes de fonctionnement	15
2- La section d'investissement.....	17
a) Les dépenses d'investissement	17
b) Les recettes d'investissement	19
c) Besoin de financement	19
V- Budget assainissement : analyse 2018 et orientations 2019	20
VI- La Dette	21
1- L'endettement en 2018.....	21
2- Perspective d'évolution de la dette.....	22
CONCLUSION	23

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

I- Les objectifs et obligations légales du DOB

1- Les obligations légales du DOB

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants, d'organiser, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit être à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal et faire l'objet d'une délibération afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

2- Les objectifs du DOB

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- D'être informée sur la situation financière de la collectivité.

3- Mise en ligne

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit que le rapport sur les orientations budgétaires a vocation à être mis en ligne sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe, après adoption par l'organe délibérant.

II- Contexte général : situation économique et sociale¹

1- La zone euro

a) Le ralentissement s'accroît fin 2018

Suite à une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7 % T/T, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Après deux premiers trimestres au ralenti (0,4 % T/T), elle a davantage chuté au T3 atteignant tout juste 0,2 % T/T. Si l'Espagne s'est relativement bien maintenue (0,6 % T/T) et si la France a progressé (0,4 % T/T) au T3, la croissance est entrée en territoire négatif en Italie (-0,12 % T/T), et davantage encore en Allemagne (-0,2 % T/T) en raison du ralentissement de la production industrielle et plus particulièrement de celle de l'automobile, fortement affaiblie par l'entrée en vigueur en septembre de nouvelles normes concernant les tests des émissions de gaz à effet de serre sur les voitures neuves.

Les indicateurs avancés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export, se sont retournés dès le début de l'année, se rapprochant progressivement de la zone de contraction. Leur dégradation reflète la détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante entourant le Brexit. En fin d'année, les indicateurs avancés, en Italie dès octobre et en France depuis décembre, ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales et politiques internes à ces deux pays (*tensions sur le budget en Italie, et mouvement des gilets jaunes en France*). Alors que la zone euro profitait simultanément en 2017 de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, les deux premiers facteurs de soutien se sont affaiblis en 2018. Si la politique monétaire est demeurée accommodante, les achats nets mensuels d'actifs par la BCE ont été réduits de moitié à 15 Mds€ en octobre puis stoppés fin 2018. Principalement sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, l'inflation a fortement accéléré jusqu'en octobre, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

Après avoir atteint un pic de 2,5 % en 2017, la croissance a ralenti. Elle devrait s'élever à +1,9 % en moyenne en 2018. En 2019 le ralentissement à l'œuvre devrait s'intensifier, la croissance n'étant attendue qu'à 1,2 %.

Bénéficiant du regain de l'activité économique survenu depuis 2014, le taux de chômage a atteint en 2018 son niveau le plus bas depuis 10 ans. Toutefois le ralentissement actuel de la conjoncture freine désormais la dynamique du marché de l'emploi. De surcroît, le taux de chômage tendant à se rapprocher de son niveau structurel (8 %), il devient plus difficile de faire correspondre les compétences offertes avec celles recherchées par les entreprises. Faute de gains de productivité, la croissance retourne à son potentiel. Seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif (*engendrant l'accroissement de la croissance potentielle*) pourront permettre d'enrichir la croissance à long terme.

b) Normalisation très graduelle de la politique monétaire

Après avoir été négative début 2016, l'inflation (IPCH) était demeurée très faible en 2016 n'atteignant en moyenne que 0,2 % en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif (QE). Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation était repartie à la hausse en 2017 (atteignant 1,5 % sur l'année) puis en 2018. Elle a ainsi dépassé l'objectif d'inflation de 2 % de la BCE en juin 2018, jusqu'à atteindre 2,2 % en octobre avant de décélérer en toute fin d'année. L'inflation sous-jacente a, elle, peu progressé de 2017 à 2018 passant de 1,1 % à 1,2 % en moyenne, tout en se repliant en fin d'année à 1,1 %. La chute des cours du pétrole dans une conjoncture moins porteuse a conduit à réviser à la baisse l'inflation de la zone euro à 1,7 % en moyenne pour 2018 et nos prévisions d'inflation à 1,5 % pour 2019.

La BCE a jusqu'ici maintenu ses taux directeurs inchangés et a resserré sa politique monétaire accommodante fin 2018 via l'arrêt en décembre des achats nets d'actifs (*dans le cadre du programme*

¹ Source : débat d'orientation budgétaire 2019, Caisse d'Epargne

d'achats d'actifs (APP)). Elle a par ailleurs annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Face à l'accumulation d'incertitudes, la BCE pourrait cependant retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire à fin 2019. Les décisions de la BCE étant guidées par l'évolution de l'inflation sous-jacente, cette dernière sera à surveiller de près.

2- La France

a) Rebond temporaire de la croissance

Après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Atteignant tout juste +0,2 % T/T aux deux premiers trimestres, la croissance est légèrement remontée à +0,3 % T/T au troisième trimestre, boostée par l'explosion des ventes de voitures neuves en août. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre devrait toutefois exercer un impact négatif sur la consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre. Si la croissance est attendue à 0,3 % T/T au T4, elle ne devrait cependant pas dépasser 1,5 % en moyenne sur l'année. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8 % en 2019.

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9 % en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1 %.

b) Ralentissement de l'inflation

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole jusqu'au 4 octobre, l'inflation française (IPCH) a en outre été boostée par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. L'inflation a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2 % en octobre, avant de diminuer en fin d'année suite à l'effondrement du cours du pétrole. In fine, l'inflation française (IPCH) a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1 % en moyenne contre 1,7 % en zone euro en 2018. La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 euros le baril, devraient néanmoins fortement réduire l'inflation en 2019. L'inflation (IPCH) est estimée à 1,2 %, soit un retour au niveau de 2017. Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages, un facteur favorable à la consommation, moteur traditionnel de la croissance en France en panne en 2018.

Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au T3, les importations ayant nettement plus ralenti que les exportations. Ces dernières devraient néanmoins s'améliorer au T4 en raison des livraisons de commandes aéronautiques et navales.

c) Maintien de bonnes conditions de crédit

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de la baisse continue depuis février des taux d'intérêt des crédits au logement, qui ont renoué en novembre avec leur plus bas niveau historique de 1,5 % de décembre 2016.

Malgré des conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère à nouveau au T3 sous l'effet de la hausse des prix dans l'immobilier. Après avoir décéléré jusqu'en juin, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse.

d) Une consolidation budgétaire retardée

Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques. En septembre, les révisions méthodologiques appliquées par l'Insee conduisant notamment à requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 %) et considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5 % en 2017.

Si le projet de loi de finances 2019 initial prévoyait une dégradation temporaire de -2,6 % de PIB de déficit en 2018 à -2,9 % en 2019, le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à -2,7 % en 2018 et -3,2 % en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes. Le gouvernement a en effet dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et consentir à des mesures sociales (revalorisation de la prime d'activité en 2019, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et sur la prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30 % supplémentaire de retraités). Le coût total est estimé à 11 Mds€, financé partiellement à hauteur de 4 Mds€ mobilisant notamment les entreprises à travers la mise en place d'une taxe sur les GAFA, et le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions € de chiffre d'affaire.

En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99,5 % en 2019 et frôler 100 % en 2020.

3- Mesures de la Loi de finances pour 2019 relatives aux collectivités territoriales²

Actualisation des bases d'imposition

Depuis la loi de finances pour 2017, le coefficient d'actualisation des bases d'imposition n'est plus déterminé par la loi de finances. Il est désormais calculé à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), constatée entre le mois de novembre de l'année N-1 et celui de l'année N-2. Après publication de l'IPCH de novembre 2018, le coefficient d'actualisation s'élève à 1,0216 pour 2019, soit un taux de progression des bases d'imposition ménages arrondi à 2.2 %

Enveloppe de DGF

La loi de finances pour 2019, confirme la stabilité de l'enveloppe DGF. Le montant réparti entre régions, départements, communes et EPCI à fiscalité propre s'élève à 26,948 milliards d'euros en 2019, soit une très légère baisse de 0,05 % par rapport à 2018.

DETR / DSIL

La loi de finances procède à des ajustements concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Elle rend obligatoire la publication des subventions attribuées au titre de la dotation, comme c'est déjà le cas pour celles qui relèvent de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

FCTVA

Prévue au 1^{er} janvier 2019, l'entrée en vigueur du traitement automatisé des données budgétaires et comptables est repoussée au 1^{er} janvier 2020. Cette procédure vise à simplifier et harmoniser les règles de gestion du FCTVA et améliorer la sécurité juridique et comptable de son exécution. Il est également prévu que certaines dépenses restent éligibles au FCTVA dans le cadre d'une procédure déclarative, car elles ne sont pas rattachables à un plan de compte.

Dégrèvement de la TH

La loi de finances 2019 inclut la deuxième tranche de dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages assujettis, pour un montant de 3,8 milliards d'euros (après une première diminution de 3,2 milliards d'euros en 2018). Le dégrèvement porte dorénavant sur 65 % du produit fiscal concerné et devrait atteindre 100 % en 2020, conformément à la trajectoire fixée dans la loi de finances 2018.

Ressources humaines

Le protocole pour la modernisation des parcours professionnels carrières et rémunérations (*suspendu en 2018*) s'applique à compter du 1^{er} janvier 2019.

² Sources ATD actualité et Banquesdesterritoires.fr

III- Budget principal : analyse de l'année 2018

Les chiffres présentés pour 2018 sont provisoires et susceptibles d'être modifiés suite à la finalisation du compte administratif.

1- La chaîne de l'épargne

Chaîne de l'épargne

en €	2017	2018
Produits de fonctionnement courant	2 849 647,72	2 934 842,90
- Charges de fonctionnement courant	2 416 455,96	2 474 317,70
= EXCEDENT BRUT COURANT	433 191,76	460 525,20
+ Produits exceptionnels	116 039,55	8 452,87
- Charges exceptionnelles	2 665,78	574,79
= EPARGNE DE GESTION	546 565,53	468 403,28
- Intérêts	27 068,94	24 985,02
= EPARGNE BRUTE	519 496,59	443 418,26
- Capital	69 991,77	49 591,70
= EPARGNE NETTE	449 504,82	393 826,56

L'épargne nette a baissé en 2018 de 55 678 €. Elle est de 393 826 €.

L'évolution de l'épargne nette s'explique par la baisse des produits exceptionnels (- 107 586 € correspondant à l'indemnisation d'un sinistre).

Il est à noter que l'épargne nette est en hausse si on fait abstraction des produits et charges exceptionnels.

L'épargne nette ou « autofinancement net » correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les équipements, après acquittement du service de la dette.

2- La section de fonctionnement

a) Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement

en €	2017	2018	Evol° 2017/2018
Impôts et taxes (73)	1 697 665	1 694 738	-0,2%
+ Dotations et participations (74)	775 370	813 547	4,9%
+ Produits des services (70)	323 084	374 931	16,0%
+ Produits de gestion (75)	26 319	31 371	19,2%
+ Atténuations de charges (013)	27 209	20 256	-25,6%
= PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT	2 849 648	2 934 843	3,0%
Produits financiers (76)	26	26	0,0%
+ Produits exceptionnels (77)	116 040	8 453	-92,7%
= PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 965 713	2 943 321	-0,8%

Les produits de fonctionnement sont en baisse de - 0,8 %. Cela s'explique par la baisse des produits exceptionnels.

Les produits de fonctionnement courant sont en hausse de + 3 % (+ 85 000 €) Cela s'explique principalement par l'augmentation des produits des services (*encaissement depuis 2018 des produits du service ALSH*) et par l'augmentation des dotations et participations (*fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics + dotation générale de décentralisation de 12 500 € relative à la révision du PLU*)

b) La fiscalité

Les produits fiscaux

	2017	2018	Evol° 2017/2018
Produit TH	636 845	652 563	2,5%
Produit FB	613 286	622 665	1,5%
Produit FNB	61 786	62 721	1,5%
Produit 3 Taxes ménages	1 311 917	1 337 949	2,0%

Les produits fiscaux ont progressé de 2 %. L'évolution des produits fiscaux s'explique par une évolution des bases fiscales et non pas des taux.

c) La Dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

	2017	2018	Evol° 2016/2017
Dotation forfaitaire	347 540	353 842	1,81%
DSCUS	0	0	
<i>dont DSUCS cible</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
DSR	57 366	62 888	9,63%
<i>dont Fraction Bourg Centre</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>dont Fraction Péréquation</i>	<i>57 366</i>	<i>62 888</i>	9,63%
<i>dont Fraction Cible</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
DNP	63 957	66 952	4,68%
<i>dont Part principale</i>	<i>39 208</i>	<i>39 159</i>	-0,12%
<i>dont part majoration</i>	<i>24 749</i>	<i>27 793</i>	12,30%
Total DGF	468 863	483 682	3,16%

La DGF de la commune a augmenté de 14 819 € entre 2017 et 2018 soit + 3.96 %.

Le gouvernement a mis fin à la réduction des dotations en 2018. A la place, il privilégie l'élaboration de contrats individualisés avec les 340 collectivités et groupements dont les dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux dépassent 60 millions d'euros. La commune n'est pas concernée par l'élaboration d'un contrat.

d) Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement

en €	2017	2018	Evol° 2017/2018
Charges à caractère général (011)	998 045,27	1 075 296,45	7,7%
+ Charges de personnel (012)	1 129 139,25	1 127 243,66	-0,2%
Atténuation des produits (014)	22 096,00		-100,0%
+ Charges de gestion courante (65)	267 175,44	271 777,59	1,7%
= CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	2 416 455,96	2 474 317,70	2,4%
+ Charges exceptionnelles	2 665,78	574,79	-78,4%
= CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS	2 419 121,74	2 474 892,49	2,3%
+ Intérêts	27 068,94	24 985,02	-7,7%
= CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 446 190,68	2 499 877,51	2,2%

Les charges de fonctionnement ont augmenté de + 2,2 %.

Les charges de personnel sont stables - 0,2 %.

Les charges de fonctionnement courantes (011) ont évolué de + 7,7 % soit + 77 251 €.

Cette évolution, anticipée lors du DOB 2018, s'explique par :

- un avenant au contrat de gestion du service ALSH (*changement de mode de gestion*) ;
- un projet pédagogique de l'école élémentaire (Erasmus+) ;
- une augmentation du volume des marchés publics à publier ;
- des frais d'entretien des bâtiments en augmentation suite à des incivilités ;
- une importante opération de nettoyage de la toiture de l'église Sainte-Foy.

L'évolution des charges de gestion courante s'explique par l'évolution des contributions au SITPRT et au SDEHG (*politique volontariste de rénovation de l'éclairage public*).

3- La section d'investissement

L'investissement en 2018

	€	€/hab	structure
Dépenses directes d'équipement	2 006 031	471	98%
Dépenses indirectes	45 645	11	2%
Opération pour compte de tiers			
Dépenses d'Investissement hors dépenses financières	2 051 676	482	100%
affectation du résultat n-1	393 640	92	17%
Taxe d'aménagement	268 393	63	12%
FCTVA	177 330	42	8%
Opération pour compte de tiers			
Fonds affectés (amendes...)			
Subventions yc DGE (13)	265 811	62	12%
Emprunt	1 200 000	282	52%
Financement des investissements	2 305 173	542	100%

La commune a investi 471 € par habitant en 2018, soit 2 006 031 €.

C'est 861 535 € d'investissement de plus qu'en 2017.

Ces investissements ont été financés à 100 % par des recettes d'investissement : 17 % par l'affectation du résultat n-1, 12% par des subventions et dotations et 52 % par un emprunt.

Les principaux investissements réalisés en 2018 sont les suivants :

- **Education :**

- Etudes et travaux de construction de la nouvelle école maternelle
- Etude de mise en accessibilité du groupe scolaire
- Travaux d'entretien de la toiture du groupe scolaire Marcel Pagnol

- **Sport :**

- Fin des travaux de réhabilitation du terrain d'entraînement stabilisé
- Rénovation des vestiaires de football situés sous les tribunes et le local du tennis

- **Culture :**

- Création progressive du fonds culturel de l'AlphaB

- **Patrimoine :**

- Diagnostics énergétiques de plusieurs bâtiments (*porté par le SDEHG*)
- Etude de rénovation + mise en accessibilité du gymnase phase 1

- **Voirie et réseaux :**

- Etude de requalification d'un parking en zone naturelle et piétonne
- Création d'une zone test de dépose-minute devant le groupe scolaire
- Création d'un cheminement piétonnier en centre-bourg
- Etude pour la rénovation des trottoirs de la RD 77 (*Route de Lapeyrouse*)
- Etude pour la sécurisation de la route du Cammas (*partie départementale*)
- Travaux d'urbanisation de la route de Moutou (*en cours*)

- **Urbanisme**

- Etudes de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Etudes de modification simplifiée du PLU
- Démarche BIMBY au 1^{er} trimestre 2018

- **Equipement**

- Achat d'une tondeuse autoportée

- **Accessibilité aux personnes handicapées**

- Etude de mise en accessibilité des ERP : Groupe Scolaire Marcel Pagnol
- Etude pour la mise en accessibilité de 2 arrêts de bus sur la RD 888
- Etude pour la mise en accessibilité du gymnase (*dans le cadre de l'opération de rénovation*)

4- Les résultats provisoires de l'année 2018

Les résultats provisoires de l'année 2018			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	2 663 326,97 €	2 943 696,42 €
	Section d'investissement	2 192 144,51 €	2 468 622,43 €
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)		250 000,00 €
	Report en section d'investissement (001)		852 612,94 €
	TOTAL (réalisations + reports)	4 855 471,48 €	6 514 931,79 €
RESTES A REALISER	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	987 486,00 €	731 473,46 €
	TOTAL des restes à réaliser	987 486,00 €	731 473,46 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 663 326,97 €	3 193 696,42 €
	Section d'investissement	3 179 630,51 €	4 052 708,83 €
	TOTAL CUMULE	5 842 957,48 €	7 246 405,25 €

En 2018 l'excédent de fonctionnement prévisionnel est de 530 369 €

En 2018 l'excédent d'investissement prévisionnel est de 873 078 €

L'excédent cumulé est de 1 403 447 €

IV- Orientations du budget principal 2019

Les orientations du budget primitif 2019 s'inscrivent dans la stricte continuité des budgets précédents.

1- La section de fonctionnement

a) Les dépenses de fonctionnement

L'hypothèse retenue en matière de dépenses réelles de fonctionnement est une évolution de 1 %.

- Chapitre 012 : Charges de personnel

La masse salariale représentait en 2018 45% des dépenses de fonctionnement. La maîtrise de son évolution est essentielle. L'hypothèse retenue pour 2019 est une évolution de + 6 %.

Cette tendance tient compte :

- du glissement vieillissement technicité ;
- de la mise en application du volet 2 de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) qui revalorise les indices de certains grades et échelons ;
- des avancements de grades ;
- de l'ouverture de la nouvelle école maternelle en septembre 2019 (*recrutement d'un agent technique à temps non complet*) ;
- du recrutement d'un archiviste pour une durée de deux mois ;
- des remplacements nécessaires à la continuité de l'activité des services (congrés maternité...).

- Chapitre 011 : Charges à caractère général

Afin de limiter l'impact des charges, de nombreux efforts de gestion sont réalisés par les services communaux.

L'hypothèse retenue pour 2019 est une évolution de - 2 %.

Cette baisse s'explique notamment par la renégociation du contrat d'assurance réalisée en 2018.

- Chapitre 014 : Atténuation de produits

Prélèvement SRU

En application de la loi SRU, la Ville est soumise à une obligation de production de logements sociaux. Cette obligation de production est fixée à 20 % de logements sociaux. La commune est carencée et fait l'objet d'une majoration de ses pénalités financières. Afin de prendre en compte l'effort de la Ville, les dépenses réalisées en faveur du logement social sont déduites du prélèvement SRU annuel. Il sera donc de 0 €.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

L'hypothèse retenue est que la CCCB et ses communes membres seront contributaires au FPIC comme en 2017. Hypothèse retenue : 25 000 €

- Chapitre 66 : dépenses financières

En 2018, la commune a contracté un prêt relais (taux fixe de 0.43 %) d'un montant de 1 200 000 € pour une durée de 3 ans pour financer la construction de l'école maternelle dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

La commune contractera un emprunt à long terme en 2019 pour financer en partie la construction de la nouvelle école maternelle. L'impact sera limité car l'emprunt ne devrait être contracté qu'en fin d'année 2019.

L'hypothèse retenue pour 2019 est une stabilité des charges financières.

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

L'hypothèse retenue est une évolution de - 1 %.

Elle s'explique par la baisse des contributions aux syndicats (*SDEHG, Syndicat Bassin Hers Girou*).

L'enveloppe permettant de soutenir les associations restera stable : 45 000 €.

En 2018, les investissements réalisés par le syndicat pour le compte de la commune sont les suivants³ :

- Travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement « Hameau du village »
- Travaux de rénovation de l'éclairage public de la RD888
- Travaux de rénovation d'un coffret forain et d'un coffret marché sur la place de la Mairie
- Travaux de rénovation de l'éclairage public sur divers secteurs
- Travaux de rénovation de l'éclairage public de la rue du Bezinat et du parking du cinéma
- Travaux de rénovation sur divers secteurs
- Mise en place d'un éclairage public sur l'extension du chemin du Bezinat
- Mise en place d'un éclairage public sur le cheminement piétonnier créé en centre-bourg

b) Les recettes de fonctionnement

L'hypothèse retenue en matière de recettes réelles de fonctionnement est une évolution de + 3 %

- La fiscalité

La pression fiscale sera stable : gel des taux d'imposition communaux sur la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Les taux s'établiront comme suit :

- Taxe d'habitation :	12,82%
- Taxe sur le foncier bâti :	15,15%
- Taxe sur le foncier non bâti :	113,42%

Les taux d'imposition seront stables pour la septième année consécutive.

La loi de finances 2018 a modifié le dispositif de revalorisation des bases fiscales en l'indexant à l'inflation constatée. L'évolution des bases retenue pour 2019 est de + 2.2 %.

³ Les investissements réalisés par les syndicats pour le compte de la commune en N-1 apparaissent en section de fonctionnement sous la forme de participations en N

- La dotation globale de fonctionnement

L'année 2018 a marqué la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics

La contribution au redressement des finances publiques

Année	en €	cumulé
2014	-20 063	-20 063
2015	-50 116	-70 179
2016	-51 927	-122 106
2017	-24 935	-147 041
2018	Fin de la contribution au redressement des finances publiques	

L'hypothèse retenue est une stabilité de la DGF : 350 000 €

- Les dotations et participations (hors DGF)

La dotation versée par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse (CEJ) restera stable : 80 000 €

- Attribution de compensation versée par la CCCB

L'attribution de compensation de la CCCB sera stable : 320 000 €

Depuis 2017, la CCCB répercute le poids du transfert de la compétence voirie (conséquence de la dissolution du syndicat) sur le montant de l'attribution de compensation.

Travaux de voirie réalisés en 2018 :

- Extension du chemin du Bezinat
- Travaux de sécurisation de la route du Cammas (*partie communale*)
- Les produits des services

Les tarifs des services publics sont stables depuis 2014.

Le produit des services devrait être stable en 2019 : 370 000 €

- FCTVA sur les dépenses de fonctionnement :

L'assiette du FCTVA a été étendue aux dépenses d'entretien des bâtiments publics.

Le montant attendu en 2019 est estimé à 4500 €

- Recettes diverses

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires

La commune continuera de percevoir le fonds de soutien mis en place par l'Etat à la suite de l'instauration de la réforme des rythmes scolaires :

- le solde de l'année scolaire 2018-2019
- compte de l'année scolaire 2019-2020

Subventions

La commune sollicitera la Région Occitanie et la CAF pour soutenir la programmation de manifestations à l'AlphaB.

2- La section d'investissement

La commune souhaite continuer à conjuguer la maîtrise des finances, la stabilité de la pression fiscale et la réalisation d'un programme d'investissement ambitieux. L'année 2019 est particulièrement exceptionnelle avec le plus haut niveau d'investissement depuis 2008.

a) Les dépenses d'investissement

L'année 2019 sera marquée par l'achèvement des travaux de la nouvelle école maternelle qui est l'investissement phare du mandat. Cet investissement mobilisera une partie importante des ressources et nécessitera d'emprunter à long terme.

Le montant des dépenses réelles d'investissement devrait être de 4 600 000 €.

Le montant des opérations (travaux, études, équipements) est évalué à 3 100 000 € :

- 2 600 000 € seront mobilisés pour l'opération de construction de l'école maternelle
- 500 000 € seront mobilisés sur les autres projets.

Principaux investissements en 2019 :

● Education

- Etudes et travaux de construction de la nouvelle école maternelle.

En 2018, l'investissement concernant l'opération d'école maternelle a été de 1 400 000 €. En 2019, l'investissement est évalué à 2 600 000 €.

Ce montant intègre, en plus des études et travaux, l'achat d'équipements (mobilier, informatique) nécessaires à l'ouverture de l'établissement en septembre.

- Aménagement des locaux du groupe scolaire pour la rentrée scolaire 2019/2020

- transformation d'un bloc toilettes
- aménagement du restaurant scolaire
- mise en place d'un buffet libre-service pour les crudités au restaurant scolaire

● Urbanisme

- Etudes de révision et de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

● Accessibilité aux personnes handicapées

- Travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire
- Travaux de mise en accessibilité du gymnase (*dans le cadre des travaux de rénovation*)

● Sécurité

- Développement d'un système de vidéo protection de l'espace public

● Voirie communale (*porté par la CCCB*)

- Extension du chemin du Bezinat (*fin des travaux*)
- Travaux de mise en accessibilité devant le gymnase
- Réfection de la chaussée du chemin du Bezinat (*entre la rue du Stade et la nouvelle école*)

● Voirie départementale

- Travaux de sécurisation de la route du Cammas (*partie départementale*)

● Espace public

- Travaux de création d'un cheminement piétonnier en centre-bourg (*fin des travaux*)
- Opération de requalification d'un parking en zone naturelle et piétonne

● Eclairage public (*porté par le SDEHG*)

- Travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement « Rouquet »
- Travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement « Les Pins »
- Travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement « Les jardins du Fort »
- Travaux de rénovation de l'éclairage public des voies « chemin de Castelveil et route du Clos du Loup »
- Travaux de rénovation des lanternes de style du centre du village
- Travaux de rénovation des bornes de la médiathèque
- Mise en place de deux radars pédagogiques
- Mise en place de six prises d'illumination
- Mise en place de l'éclairage public sur le cheminement piétonnier en centre-bourg
- Création de l'éclairage public du parking mutualisé entre le gymnase et la maternelle
- Travaux de rénovation de l'éclairage public de la rue du Stade

● Culture

- Création progressive du fonds culturel de l'AlphaB (*documents : livres, CD, DVD, jeux*)

● Patrimoine

L'objectif est de maintenir un niveau d'investissement suffisant pour maintenir le patrimoine communal en bon état de fonctionnement.

- Rénovation du gymnase – phase 1
- Mise en place d'un contrôle d'accès des bâtiments (*contrôle électronique*)
- Rénovation du calvaire (*patrimoine cultuel*)
- Réparation des bâtiments publics endommagés suite à des incivilités

a) Les recettes d'investissement

● ressources internes

L'excédent n-1 de la section de fonctionnement sera en partie transféré en recette d'investissement : environ 280 000 €.

● ressources externes

FCTVA

La commune perçoit le fond de compensation de la TVA avec un décalage d'un an par rapport au paiement des dépenses. Le FCTVA est évalué à 360 000 € pour l'année 2019.

Subventions

Plusieurs subventions ont été notifiées à la commune, et restent en attente de liquidation :

- 300 000 € du Conseil Départemental pour le projet d'école maternelle
- 210 000 € de DETR pour le projet d'école maternelle sur 300 000 €
- 120 000 € de la CAF pour les locaux ALSH de l'école maternelle
- 48 851 € de la CAF pour le Relais d'Assistante Maternelle (RAM) de l'école maternelle
- 62 921 € de l'ADEME pour le projet d'école maternelle
- 44 986 € de la région Occitanie pour le projet d'école maternelle
- 10 000 € de réserve parlementaire pour le projet d'école maternelle
- 21 605 € du Conseil Départemental pour le piétonnier en centre-bourg
- 15 160 € de l'Etat pour le piétonnier en centre-bourg sur 25 400 €
- 84 290 € du Conseil Départemental pour l'urbanisation de la route de Moutou
- 22 780 € du Conseil Départemental pour l'urbanisation de la route du Cammas
- 18 812 € du Conseil Départemental pour le dispositif de contrôle d'accès du groupe scolaire
- 57 571 € du Conseil Départemental pour le projet de médiathèque sur 258 017,37 €
- 53 863 € de l'Etat pour la réalisation des années 1 et 2 de l'Ad'AP

D'autres aides sont attendues pendant l'année 2019.

Taxe d'aménagement

L'hypothèse retenue est 50 000 euros.

b) Besoin de financement

Le besoin de financement en 2019 est évalué à 1 200 000 euros et sera couvert par une variation de la dette.

Cet aspect est développé dans le paragraphe *VI La dette / 2 Perspective d'évolution de la dette*.

V- Budget assainissement : analyse 2018 et orientations 2019

Les chiffres présentés pour 2018 sont provisoires et susceptibles d'être modifiés suite à la finalisation du compte administratif.

● Section de fonctionnement 2018

Dépenses d'exploitation : 36 193 €

Recettes d'exploitation : 150 424 €

Excédent de la section de fonctionnement : 114 231 €

● Section d'investissement 2018

Principaux investissements en 2018 :

- Phase 1 de l'extension du réseau sur la route de Moutou (*en parallèle de l'urbanisation de la voie et d'une rénovation du réseau d'eau potable*)
- Travaux de rénovation du réseau en centre-village (*rue du presbytère et rue de Bretagne*)

Dépenses d'investissements : 215 367 €.

Recettes d'investissement : 137 924 €

Déficit de la section d'investissement : 77 443 € (couvert par le bilan de clôture 2017)

RAR (reste à réaliser) : 177 120 €

Bilan de clôture : 380 119 €

● Orientations de l'année 2019

- Fin de la première phase d'extension du réseau assainissement collectif sur la RD 70 (*Route de Moutou*)
- Extension du réseau d'assainissement route de Lapeyrouse
- Etude pour le renouvellement du contrat de délégation de service public (DSP) qui arrive à échéance en décembre 2019

VI- La Dette

1- L'endettement en 2018

La dette de la commune est composée de 5 emprunts à taux fixe.

Organisme	Objet	Date de prêt	durée	date fin	Capital Emprunté
Banque postale	Ecole maternelle - court terme	21/11/2018	3 ans	2021	1 200 000 €
Banque populaire	Restaurant scolaire	21/01/2010	20 ans	2030	731 000 €
Credit Agricole	Station d'épuration	19/12/2006	25 ans	2031	500 000 €
Credit Agricole	Station épuration	01/01/2008	25 ans	2033	300 000 €
Credit Agricole	Station épuration	15/09/2009	20 ans	2029	450 000 €

En 2018, pour le projet d'école maternelle, la commune a contracté un emprunt à court terme de 3 ans pour couvrir dans le temps l'arrivée des subventions et du FCTVA pour un montant de 1 200 000 €.

en €	2016	2017	2018
Encours budget principal	608 876	538 884	1 689 250
Encours budget assainissement	928 726	879 129	829 000
/ Epargne brute budget principal	412 829	519 496	443 418
/Epargne brute budget assainissement	174 511,0	173 839	145 839
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE budget principal	1,5	1,0	3,8
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE budget assainissement	5,3	5,1	5,7
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE	2,6	2,0	4,3

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

En 2018, la capacité de désendettement de la commune de Castelmaurou est de 4.3 années. On considère généralement que le seuil de vigilance est situé entre 8 et 10 années et qu'au-delà de 12 ans la situation est dangereuse.

Ratios de dette

en €	2016	2017	2018	Communes en France Metropolitaine 3500 à 5000 hb*
Encours / Capital (en années)	13,0	11,5	15,0	/
Encours par habitant	373 €	339 €	592 €	795,00 €
Encours / Produits de fonctionnement	49%	45%	86%	77,90%

La durée d'extinction de la dette est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'encours de la dette et l'amortissement. Exprimé en nombre d'années, ce rapport permet de déterminer le nombre d'années de remboursement de dette restant avant extinction de la dette. En 2018 la durée d'extinction de la dette est de 15 années.

L'encours par habitant est de 592 € contre 795 € pour les communes de la même strate démographique⁴.

Le taux d'endettement est égal au rapport entre l'encours et les produits de fonctionnement. Exprimé en pourcentage, il mesure la charge de la dette d'une collectivité relative à sa richesse. Le taux d'endettement de la commune de Castelmaurou est de 86 % contre 77.9 % pour les communes de la même strate démographique.

2- Perspective d'évolution de la dette

Entre 2010 et 2017, tous les projets de la commune ont été autofinancés.

En 2018, pour le projet d'école maternelle, la commune a contracté un emprunt à court terme de 3 ans pour couvrir dans le temps l'arrivée des subventions et du FCTVA pour un montant de 1200 000 euros.

Pour financer le projet d'école maternelle à long terme, la commune empruntera à taux fixe pour un montant évalué à 1 200 000 €

Ci-dessous une simulation de la capacité de désendettement de 2018 à 2021.

Elle repose sur les hypothèses suivantes :

- un emprunt de 1 200 000 € en 2019 (prêt long terme)
- un 1er remboursement de 700 000 € en 2019 du prêt court terme
- un 2ème remboursement de 300 000 € en 2020 du prêt court terme
- un 3ème remboursement de 200 000 € en 2021 du prêt court terme

On considère généralement que le seuil de vigilance est situé entre 8 et 10 années et qu'au-delà de 12 ans la situation est dangereuse.

En 2021, la capacité de désendettement de la commune de Castelmaurou devrait être de 4.2 années, ce qui est très en dessous du seuil de vigilance

Simulation 2018 à 2021

en €	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours commune	608 876	538 884,0	1 689 250,0	2 189 250,0	1 855 250,0	1 615 250,0
/ Epargne brute commune	414 901	519 496,0	443 418	400 000	400 000	400 000
Encours assainissement	928 726,4	879 129,0	829 000	779 000	729 000	679 000
Epargne brute assainissement	173 800,0	173 839,0	145 839	145 839	145 839	145 839
Encours	1 537 602	1 418 013	2 518 250	2 968 250	2 584 250	2 294 250
/ Epargne brute	588 701	693 335	589 257	545 839	545 839	545 839
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE	2,6	2,0	4,3	5,4	4,7	4,2

⁴ Source DGCL / Les collectivités locales en chiffres

CONCLUSION

Le budget communal 2019 reposera sur une gestion rigoureuse des finances nous permettant de poursuivre une politique d'investissement soutenue et responsable dans le but d'offrir des services publics adaptés et de qualité aux Castelmaurousiens.

Les principaux objectifs financiers du budget primitif 2019 s'inscrivent dans la stricte continuité des budgets précédents :

- ne pas augmenter la pression fiscale pour la 7^{ème} année consécutive ;
- limiter l'endettement au projet d'école maternelle ;
- maintenir un niveau d'investissement significatif ;
- poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- rechercher des cofinancements sur les projets ;
- maintenir le même niveau de soutien aux associations.

En cohérence avec le programme municipal de la mandature, le programme d'investissement du budget primitif 2019 s'articulera principalement autour des priorités suivantes :

- la construction de la nouvelle école maternelle ;
- la phase 1 de rénovation et de mise en accessibilité du gymnase ;
- la mise en accessibilité du groupe scolaire ;
- la poursuite de l'effort d'entretien du patrimoine scolaire, culturel, culturel et sportif ;
- la modernisation de l'éclairage public ;
- la sécurisation et l'entretien de la voirie et des espaces publics.